

ANNEXE 2 *

OBJECTIFS PAR MODULE DE FORMATION

CYCLE 1 – « LA COMPTABILITE DES ORGANISMES » : (8 modules obligatoires pour la certification)

Module n° :	Objectifs	Contenu
1) le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les rôles des différentes instances et des différents acteurs ayant une responsabilité financière dans l'organisme, - Intégrer les missions propres et les responsabilités de l'Agent Comptable - Intégrer les enjeux et les démarches de contrôle interne et celles de la lutte contre les fraudes, - Identifier la notion de risques - Situer les contrôles externes exercés par les tutelles - Repérer les conditions de la mise en cause de la responsabilité pécuniaire de l'AC et l'obtention du Quitus - Mettre en place un plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhension au sein de son organisme de sa place / son rôle dans le domaine comptable. • Distinction des rôles des différentes instances dans les organismes et des différents acteurs ayant une responsabilité financière dans l'organisme. • Identification de la répartition des rôles entre Agent Comptable et Fondé de Pouvoir • Repérage des missions propres et des responsabilités de l'Agent Comptable. • Identification des contrôles internes et de la lutte contre les fraudes. • Identification de la notion de risques. • Identification du contrôle externe exercé par la tutelle. • Repérage des conditions de la mise en cause de la responsabilité pécuniaire de l'Agent Comptable. • Mise en œuvre d'un plan d'action (cas pratique)
2) Certification des comptes (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux, défis et objectifs. - Repérer les acteurs. - Décliner les travaux liés à la certification des comptes. - Participer à la maîtrise et à l'évolution des processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • La certification des comptes : les enjeux, les défis et objectifs. • Identification des acteurs : rôles et missions. • Identifications des moyens : la mise en œuvre. • Les différents travaux liés à la certification des comptes. • La maîtrise et l'amélioration des processus : indicateurs, contrôle de niveau 1 et 2.

<p>3) Comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les informations comptables. - Traiter de façon comptable une opération dans son environnement. - Alimenter les documents officiels. 	<ul style="list-style-type: none"> • La compréhension des objectifs de la comptabilité générale. • L'analyse et le traitement comptable des écritures : opérations courantes, d'inventaires, les amortissements et les provisions. • La production des documents officiels : le compte de résultat, le bilan et annexe.
<p>4) La comptabilité institutionnelle (1)- la supervision des opérations courantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et faire les liens entre les différentes gestions - Décrire les missions des acteurs du circuit financier du RG - Analyser les opérations d'encaissements - Maîtriser les opérations de trésorerie (risques financiers) - Vérifier et analyser les opérations comptables de prestations - Maîtriser les obligations légales en matière de vérification des ordonnancements 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de la comptabilité des organismes de Sécurité sociale. • L'organisation du RG : les acteurs du circuit financier. • Le financement : le recouvrement des cotisations et contributions. • La trésorerie : les opérations de décaissement et leur sécurisation • Les dépenses d'un organisme en matière : <ul style="list-style-type: none"> - de prestations légales et extra légales - de gestion administrative.
<p>5) Analyse financière : du bilan à la construction du tableau de financement (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les principes de l'analyse financière et ses principaux agrégats. - Identifier les techniques d'analyse des ressources et leur évolution. - Comprendre et interpréter un tableau de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux préparatoires à l'analyse financière. Sous l'angle de l'analyse financière : • L'étude du bilan et du compte de résultat, • Les soldes intermédiaires de gestion, • L'analyse des ressources et leurs évolutions (capacité d'autofinancement, tableau de financement).
<p>6) La comptabilité institutionnelle (2) – Le pilotage des opérations de fin d'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux des comptes de la Sécurité sociale - Analyser l'équilibre des opérations en Capital. - Analyser les opérations d'inventaires. - Interpréter le tableau de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents comptables des organismes de sécurité sociale. • La validation des comptes des organismes locaux. • Les opérations d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rattachement des charges et produits à l'exercice en cours et les opérations de reprise de début d'année. ○ Les amortissements et provisions. • Les opérations en capital : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les recettes et les dépenses. ○ Le calcul des dotations d'équilibre. ○ Le tableau de financement. • .
<p>7) Analyse financière : du chiffre à l'analyse, pour une aide à la prise de décision (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une analyse financière structurée en y intégrant la dimension « performance ». -Traiter l'information financière - Approfondir une analyse par les flux. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de la structure et de l'équilibre financier. • L'analyse de l'activité et de la performance. • Le traitement des tableaux de flux : tableau de financement et flux de trésorerie.

8) La gestion de trésorerie dans les organismes locaux (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'organisation et le fonctionnement des circuits financiers. - Utiliser les méthodes pour évaluer l'efficacité de sa gestion de trésorerie. - Cerner les enjeux des prévisions. - Analyser les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les finalités de la gestion de trésorerie. ● Les missions de la branche recouvrement. ● L'organisation financière au sein du Régime général. ● Les prévisions. ● La gestion des flux. ● La relation bancaire.
---	--	--

(*) : Modules du cycle 1 sont accessibles au public d'ordonnateurs dans une logique de parcours à la carte :

- **module 1** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur désireux de mieux connaître et s'appropriier la dimension comptable dans l'Institution et/ou de s'inscrire dans une démarche de lutte contre les fraudes et de gestion des risques.
- **module 2** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur participant aux actions de certification de comptes.
- **module 3 : Pré-requis obligatoire : savoir passer une écriture comptable et connaître les éléments constituant les documents officiels.**
Ce module devient obligatoire si l'agent ne peut pas justifier des pré-requis pour suivre les modules 4 et/ou 6 du cycle 1 - voir annexe 5 (2*).
- **modules 5 et 7** : ces modules peuvent également s'adresser à un public qui traite des documents comptables pour l'attribution et la reconduction de subventions.
- **module 8** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur désireux de mieux appréhender le circuit de gestion de trésorerie.

- CYCLE 2- « LA REGLEMENTATION FINANCIERE DANS L'ORGANISME » (*)

Module 1 :	Objectifs	Contenu
1) La paie : le volet social et fiscal (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principaux éléments constitutifs de la rémunération et leurs modes de calcul, - Appliquer la convention collective et le droit du travail, - Identifier et appliquer les cotisations, charges sociales et fiscales en vigueur, - Constituer et comprendre un bulletin de paie. - Comprendre le lien entre paie et certification des comptes 	<p>Sous l'angle social et fiscal, étude des points sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de travail (CDD, CDI...). • La classification des emplois des organismes de Sécurité sociale. • Le bulletin de salaire : sa composition. • Les cotisations et charges salariales. • Le contrôle de la paie et la certification des comptes
2) La gestion des créances dans le cadre du décret du 10 août 1993 (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les aspects juridiques relatifs aux créances dans le cadre du décret du 10 août 1993, - Définir le rôle du Directeur et de l'Agent comptable dans le cadre de la gestion des créances, - Déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre d'une politique de recouvrement des créances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Références juridiques et procédures opposables à l'Agent comptable. • Les aspects juridiques et procédures. • La mise en œuvre pratique d'une politique de recouvrement des créances. • Le rôle du Directeur et de l'Agent comptable dans la gestion des créances.

(*) : Ces 2 modules sont accessibles au public d'ordonnateurs

- Module 1 : agents de service RH.

- Module 2 : agents des services de recouvrement des créances.